



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 406-01-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406-26 SUR LA TARIFICATION 2026
DE CERTAINS SERVICES DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 406-01-26 modifiant le règlement 406-26 sur la tarification 2026 de certains services du Parc régional de la Rivière-du-Nord a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 février 2026
Dépôt du projet de règlement :	25 février 2026
Adoption du règlement :	25 mars 2026
Entrée en vigueur :	1 ^{er} avril 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 1^e jour de avril 2026.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier